



Coalition for the International Criminal Court

[www.coalitionfortheicc.org](http://www.coalitionfortheicc.org)

**À La Haye :** Oriane Maillet

Directrice de communication, CCPI

Tél : +31 (0) 646200670

E-mail : [maillet@coalitionfortheicc.org](mailto:maillet@coalitionfortheicc.org)

**À New York :** Mariana Rodríguez Pareja

Responsable de stratégie médias, CCPI

Tél : +1-646-465-8517 ; +1-718- 288- 5469

E-mail : [rodriguez@coalitionfortheicc.org](mailto:rodriguez@coalitionfortheicc.org)

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

20 mai 2010

***LA CONFÉRENCE DE RÉVISION DE LA CPI - ÉVÉNEMENT HISTORIQUE -SE  
TIENDRA À KAMPALA***

***Pour les ONG, cette Conférence constitue une occasion pour les États de confirmer  
leur engagement vis-à-vis de la justice dans les cas de crimes les plus graves***

New York/ La Haye – Plus de 500 représentants d’ONG participeront à la toute première Conférence de révision du Statut de Rome de la Cour pénale internationale (CPI), qui se tiendra à Kampala (Ouganda) du 31 mai au 11 juin 2010. La Conférence de Kampala constitue une occasion pour les dirigeants du monde et la communauté internationale de réaffirmer leur engagement vis-à-vis de l’effort historique, incarné par le Statut de Rome, pour mettre fin à l’impunité pour les crimes les plus graves, a indiqué aujourd’hui la Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI).

Dans dix jours, les États parties à la CPI, les États observateurs, des organisations internationales, des ONG ainsi que d’autres participants débattront des propositions d’amendement au Statut de Rome – le traité fondateur de la CPI – et effectueront un bilan de l’impact du traité. Ce faisant, ils feront de la Conférence de révision une pierre angulaire de l’évolution du nouveau système de justice internationale créé il y a onze ans.

« La Conférence de Kampala n’est pas seulement une conférence d’amendement du traité », a déclaré le Coordinateur de la CCPI, William Pace. « Cette rencontre historique permettra également d’identifier des domaines dans lesquels l’impact positif de la Cour peut encore être renforcé. » Les débats se concentreront principalement sur l’impact du Statut de Rome sur les victimes et communautés touchées, la complémentarité, la coopération et la paix et la justice, des questions véritablement cruciales pour le fonctionnement juste, efficace et indépendant du système.

L’un des principaux sujets traités à la Conférence sera le crime d’agression. En effet, bien que l’agression soit listée dans le Statut de Rome comme l’un des quatre crimes les plus graves, relevant donc de la compétence de la CPI, une définition de ce crime doit être

adoptée, de même que les conditions de l'exercice de la compétence de la CPI à l'égard de ce crime et les façons de modifier le traité.

« La CCPI suivra attentivement les débats sur le crime d'agression pour s'assurer que tout amendement adopté protège l'intégrité du Statut de Rome », a déclaré William Pace, Coordinateur de la CCPI. « Nous voulons être sûrs que les principes de procès équitable, de sécurité juridique et d'indépendance de la Cour sont protégés, ces principes étant indispensables à la légitimité de la Cour en tant qu'institution judiciaire mondiale. »

Pour que la Conférence de Kampala ait un impact important, il faut que des représentants du plus haut niveau y soient envoyés et que les participants s'engagent, notamment via des déclarations d'engagement, à rendre justice aux victimes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. « Nous appelons les États à profiter de la Conférence de Kampala pour s'engager publiquement à ratifier le Statut de Rome et l'Accord sur les privilèges et immunités de la Cour dans les plus brefs délais », a déclaré Brigitte Suhr, directrice des programmes régionaux à la CCPI. « Nous appelons également les représentants des États à s'engager à adopter des lois de mise en œuvre de la CPI dans la foulée de la Conférence de révision », a-t-elle ajouté.

En marge des panels officiels, la Coalition et ses membres du monde entier travailleront à ouvrir un dialogue sur le système du Statut de Rome et veilleront à ce que les voix de la société civile soient véritablement entendues via un certain nombre de débats, de tables rondes et de séminaires parlementaires organisés avant et pendant la Conférence, à la fois dans les différents pays et en marge de la Conférence de révision.

### **Contexte**

La Coalition pour la Cour pénale internationale (CCPI), est un réseau mondial d'organisations de la société civile de 150 pays œuvrant pour une CPI juste, efficace et indépendante et pour un meilleur accès à la justice pour les victimes de génocide, crimes de guerre et crimes contre l'humanité. La CPI est la première cour mondiale permanente compétente pour poursuivre les responsables de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité et de génocide. Elle compte 111 États parties. Le principe de complémentarité, qui est au cœur du mandat de la Cour, prévoit que la Cour n'interviendra que si les systèmes nationaux sont incapables ou n'ont pas la volonté de poursuivre de tels crimes. La Cour mène actuellement cinq enquêtes : en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, en Ouganda, au Darfour (Soudan), et au Kenya. Deux procès sont en cours et un troisième devrait s'ouvrir en juillet 2010. Le Bureau du Procureur de la CPI a également déclaré examiner plusieurs autres situations réparties sur quatre continents : Afghanistan, Colombie, Côte d'Ivoire, Géorgie, Guinée et Palestine.

*Pour obtenir plus d'informations sur la Conférence de révision, visitez :*

<http://www.coalitionfortheicc.org/?mod=review>

*Pour obtenir plus d'informations sur le travail de la Coalition, consultez le document :*

[http://www.coalitionfortheicc.org/documents/ID\\_brochure\\_web.pdf](http://www.coalitionfortheicc.org/documents/ID_brochure_web.pdf)